

# EUROPE : UNE FEMME SUR QUATRE CONNAÎT LA PAUVRETÉ

***La crise de l'austérité a suscité encore plus notre prise de conscience de l'écart de revenus entre riches et pauvres. Aujourd'hui, un Européen sur quatre est menacé de pauvreté. Ce qui représente 122 millions de personnes dans l'Union, soit un quart de sa population. L'un des objectifs d'Europe 2020, est d'adopter une stratégie\* qui prône des compétences nouvelles et des emplois en vue de faire sortir d'ici 2020, 20 millions de personnes de leur situation de pauvreté. Ambitieux programme ! Cependant pas d'égalité femmes-hommes devant la précarité. Selon les dernières statistiques européennes, les femmes s'avèrent davantage touchées par la précarité. Personne ne s'en étonnera vraiment, elles sont douze millions dans ce cas en Europe. Une femme sur quatre est ainsi menacée d'exclusion sociale. Quels sont les causes et les facteurs qui la placent sur cette pente brutale ?***

**Par Sabine Beaucamp**  
Conseillère en éditions à PAC

Derrière les chiffres, il y a la triste réalité des parcours de précarité. La moitié des chômeurs en Europe, en particulier des femmes, vivent à la limite de la pauvreté. En Belgique tout comme au sein de l'Union européenne, les femmes présentent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. Au niveau européen<sup>1</sup>, le taux de risque de pauvreté des femmes est en moyenne de 17% pour les femmes et de 15% pour les hommes. La Belgique (15,8%) se trouve au milieu du peloton européen. Des différences significatives apparaissent entre les Etats membres, les femmes étant mieux loties dans les pays scandinaves (Suède, Danemark...) que dans certains pays de l'Est de l'Europe, tout particulièrement dans les pays baltes où le taux de risque de pauvreté est de 28% en Lettonie.

Les femmes comme d'autres catégories socio-démographiques (personnes de plus de soixante-cinq ans, les personnes seules, les personnes en invalidité/maladie, les locataires, les personnes disposant d'un faible niveau d'éducation, les femmes

---

\* La stratégie prévoit d'accélérer les réformes afin d'améliorer : la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail (« flexicurité ») ; donner aux travailleurs les qualifications requises pour les emplois d'aujourd'hui et de demain ; améliorer la qualité des emplois et garantir de meilleures conditions de travail ; améliorer les conditions favorisant la création d'emplois.

isolées, les personnes ayant une nationalité extra-européenne) sont plus victimes de précarité. Notons<sup>2</sup> que la relation avec le marché au travail, la composition du ménage, le niveau de formation et la nationalité ont un impact direct sur le taux de risque de pauvreté.

## COMMENT DÉFINIR LA PAUVRETÉ ?

Avant de poursuivre et de pointer les différents constats qui conduisent à la pauvreté. Il conviendrait d'abord de définir ce que l'on entend par « pauvreté ». On pourrait la distinguer en deux temps. La pauvreté<sup>3</sup> absolue d'une part et la pauvreté relative d'autre part.

Par **pauvreté absolue** (aussi appelée grande pauvreté), les auteurs désignent un niveau de vie minimum, identique en tous lieux et en tous temps.

il peut s'agir aussi d'une situation d'urgence (famine...) née de l'incapacité à satisfaire des besoins primaires comme l'alimentation ou le logement.

« Etre absolument pauvre », c'est avoir un minimum ou moins qu'un minimum de ressources pour vivre voire pour survivre, un minimum vital défini par rapport à un niveau de vie prédéterminé, le seuil de pauvreté.

En d'autres termes, on est pauvre par rapport aux habitants, aux habitudes culturelles, aux modes de vie d'un même pays. Il est particulièrement difficile de comparer la pauvreté dans des sociétés qui ne sont pas construites sur les mêmes modèles économiques et sociaux, et parfois au sein d'un même pays de comparer la pauvreté dans des régions dont les conditions géographiques sont inégales.

Par **pauvreté relative**, « les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation basique, la participation aux activités et avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles ils appartiennent. Leurs ressources sont manifestement inférieures à celles qui sont déterminées par la moyenne individuelle ou familiale. Ils sont dès lors exclus des modes de vie courants, des habitudes et des activités.

Pour mieux cerner la différence existante entre ces deux concepts de pauvreté, soulignons que l'une est habituellement utilisée pour qualifier la pauvreté dans des pays « en développement » tandis que l'autre est utilisée pour la décrire dans les pays « développés ».

## LES CAUSES ET FACTEURS QUI DISCRIMINENT LES FEMMES ET QUI LES CONDUISENT À LA PAUVRETÉ

### a) L'âge

L'âge constitue un des facteurs déterminants dans le risque de pauvreté qu'encourent les femmes. Plus pauvres que les hommes tout au long de leur vie, les femmes le sont encore d'autant plus après soixante-cinq ans. Selon les résultats de l'enquête EU-SILC 2008<sup>4</sup>, 21,3 % des Belges de plus de soixante-cinq ans vivent sous le seuil de pauvreté alors que la moyenne européenne est de 19 %. 27 % des

femmes âgées de plus de soixante- cinq ans sont exposées au risque de pauvreté (contre 20 % des hommes). Cet écart entre les femmes et les hommes s'explique notamment par les parcours professionnels différents, ceux généralement développés par les femmes se traduisent par des carrières interrompues, le travail à temps partiel, les activités dans des secteurs moins bien rémunérés, l'existence du plafond de verre, etc. Les inégalités sur le marché du travail, les phénomènes de ségrégation horizontale et verticale se paient lors du calcul de la pension et se soldent par un écart de pension entre les femmes et les hommes. De ce point de vue, les femmes sont donc doublement discriminées puisqu'elles sont discriminées pendant leur carrière professionnelle et que de fait, elles sont également discriminées lors de leur retraite.

### ***b) Le travail***

Il est certain que le fait de disposer d'un travail constitue un fameux rempart contre la pauvreté. Quelque soit la région considérée, le taux d'activité et d'emploi\* des femmes est toujours plus faible que celui des hommes.

Le plus souvent lié au niveau du diplôme et à la structure familiale (le fait d'avoir un partenaire, des enfants ou non), le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes.

En Belgique, c'est dans la région de Bruxelles-capitale<sup>5</sup> que le taux d'emploi des femmes est le plus faible : 49% contre 63,9% pour les hommes pour un taux d'emploi total de 56,4%.

En région wallonne, le taux d'emploi était de 50% pour les femmes et de 61,8% pour les hommes pour un total de 55,9%. Toutes régions confondues et toutes tranches d'âges confondues, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes mais c'est pour la tranche d'âge 50-64 ans en région wallonne que l'écart est le plus important. Les femmes sont seulement 37,8% à disposer d'un emploi.

La recherche active d'un travail<sup>6</sup> (recherche avec actions soutenues) des femmes restent d'actualité et plus intensive à celle des hommes. Néanmoins, plus le niveau de diplôme est élevé, plus cet écart s'amointrit. Cela se vérifie pour les femmes disposant d'un niveau d'éducation de type enseignement supérieur universitaire ou non-universitaire. (voir l'étude de Ricardo Cherenti « Les pièges à l'emploi »- Fédération des CPAS 2007)

Par ailleurs, l'augmentation importante du travail à temps partiel explique également la paupérisation des travailleuses : les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes. Plus de quatre cinquièmes des travailleurs à temps partiel sont des femmes.

En ce qui concerne les raisons invoquées pour travailler à temps partiel, les motifs d'ordre personnel ou familial arrivent en premier lieu (35,5%) et sont cités majoritairement par des femmes. La garde des enfants (16,8%), le fait de ne pas trouver un emploi à temps plein (11,7%) sont ensuite avancés.

---

\* Le taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans). Le taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Le taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Calcul fait par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Notons encore que les femmes faiblement diplômées sont surreprésentées dans des emplois à temps partiel par rapport aux femmes disposant d'un niveau de diplôme élevé.

### **c) La santé**

Le constat est tristement connu et loin d'être neuf : pauvreté ne rime pas avec santé<sup>7</sup>. Les personnes se trouvant dans le bas de l'échelle sociale (niveau de formation, niveau de revenu et statut socio-économique) sont souvent en moins bonne santé, ont moins accès aux soins de santé, meurent plus jeunes et adoptent des comportements défavorables à la santé que celles occupant une position plus élevée sur l'échelle sociale.

Les femmes en situation de pauvreté ont plus de problèmes de santé que les autres femmes. Une étude de 2008<sup>8</sup> a démontré qu'une femme de 25 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur peut espérer vivre en bonne santé 5 à 6 ans de plus qu'une femme diplômée de l'enseignement secondaire supérieur, 11 ans de plus qu'une femme qui n'a suivi que l'enseignement primaire et 18 ans de plus qu'une femme du même âge sans qualification. En effet, les femmes moins diplômées ont plus de risques de connaître une situation précaire, elles se soignent donc moins facilement faute de moyens. Cette étude montre aussi que la pauvreté des femmes, conjuguée, parfois, à la monoparentalité et à l'isolement social sont des facteurs qui accélèrent et aggravent les problèmes de santé. Plus de la moitié des mères, chefs de famille monoparentale, vivent dans la pauvreté. Les problèmes psychologiques sont également plus fréquents, les difficultés économiques récurrents et la précarité sociale génèrent un stress permanent qui accentuent les pathologies psychologiques et la prise d'anti-dépresseurs.

### **d) Le logement**

Qu'en est-il de la situation des femmes par rapport au logement : un autre facteur discriminatoire<sup>10</sup>? Globalement, de par leur perméabilité plus importante à la pauvreté, de par des ressources plus faibles, les femmes, et en particulier lorsqu'elles se trouvent en situation de « vulnérabilité sociale » (femmes isolées, femmes âgées et femmes monoparentales), sont fragilisées par rapport à l'habitat. L'accès à la propriété ne leur est pas facile, la part qu'elles consacrent à leur logement est généralement proportionnellement plus conséquente, leur logement est moins confortable, et, en tant que femme, elles sont plus exposées à rencontrer des attitudes discriminatoires (préjugés sexistes) de la part des bailleurs.

### **e) La monoparentalité**

Perçu comme un groupe social « à risque » il est un des facteurs qui peut conduire au seuil de pauvreté. La monoparentalité n'est pourtant pas un problème en soi. Le hic est qu'elle déclenche une série de difficultés matérielles et sociales. Elle n'est pas nécessairement synonyme de précarité. L'étude<sup>11</sup> du Service d'études des Femmes Prévoyantes Socialistes *où sont les problèmes ?* n'est pas en mesure de considérer que la précarité des femmes est attribuable à la configuration de certains types de ménages et, en particulier, aux ménages monoparentaux.

La précarité ne concerne pas toutes les familles monoparentales. Il existe des réalités plurielles. Cependant force est de constater que les familles monoparentales courent un risque plus grand de précarité, simplement par le fait que le risque de cumuler les difficultés sur le plan professionnel, financier, relationnel, de la santé... est plus présent dans ce contexte que dans des familles avec deux revenus.

Ces difficultés se vivent le plus souvent au féminin, car dans la majorité des cas, ces situations familiales sont vécues par des femmes. Si bien, on ne l'ignore plus la situation des femmes n'est guère valorisée, la séparation, accompagnée d'une chute de niveau de vie, les appauvrit davantage. Bien souvent avant la séparation, elles s'occupent des tâches domestiques et d'éducation des enfants qui ne sont pas rémunérées et parfois pour assumer ces tâches, elles réduisent ou stoppent toutes activités professionnelles rémunérées. Elles sont donc en situation de dépendance. En cas de séparation, de part cette dépendance économique, elles peuvent tomber très vite dans la précarité.

#### ***f) L'écart salarial***

Un cadre juridique important existe tant au niveau belge qu'international visant à garantir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Il n'empêche les femmes gagnent toujours moins que les hommes, en Belgique et partout en Europe également. Nous parlons alors d'écart salarial. Il correspond à la différence de salaire brut moyen entre les hommes et les femmes, exprimée en pourcentage du salaire masculin moyen. Selon le quatrième rapport annuel sur l'écart salarial<sup>13</sup> en Belgique, publié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, les femmes gagnent en moyenne 10 % de moins par heure que leurs collègues masculins. La Belgique est donc en-dessous de la moyenne européenne de 16%. Cependant cet écart est calculé sur base de l'horaire, si on calcule cet écart sur une année, le pourcentage augmente à 22% se maintient à ce niveau depuis plusieurs années. Qui dit carrière courte, dit maigre pension, la dimension de genre étant encore à l'heure actuelle absente du calcul des pensions. De manière générale l'écart salarial est nettement plus important dans le secteur privé que dans le secteur public, la distinction est à opérer.

Selon la FGTB<sup>14</sup>, les hommes ont plus de chance de bénéficier d'un plan de pension, d'une assurance groupe ou hospitalisation. Leur protection sociale est estimée à 26,04 % de plus que pour les femmes. D'autre part, la difficulté d'accès aux emplois stables contribue au risque que les femmes tombent dans la pauvreté. Elles sont bien souvent dirigées vers des secteurs d'activités peu rémunérateurs, connaissent des interruptions de carrières plus importantes, des périodes de chômage plus longues. La pauvreté une fois encore les touche davantage en tant que personnes isolées. Près de 85 % de femmes seules retraitées basculent dans la précarité.

### **A L'ÉCHELON EUROPÉEN**

Ce sont 45 millions de femmes qui sont menacées de pauvreté. Dans l'Union européenne, d'après les dernières statistiques, le taux moyen de 6,7% de la population, prédéfinit un revenu inférieur à ce qu'on appelle le "seuil de pauvreté". Ce taux varie d'un pays à l'autre. Il est de 103 euros par mois en Roumanie, de 786 euros en Italie ou encore de 1600 euros au Luxembourg. L'écart entre les hommes et les femmes est important en Europe aujourd'hui.

Selon les derniers chiffres publiés en 2014 par la Commission européenne<sup>15</sup>, la différence salariale entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne s'élève à 16 %. Les femmes ont donc davantage de chances de tomber dans la pauvreté. Pour les femmes d'origine étrangère, les chances de trouver un emploi sont encore plus minces, puisqu'elles font face à une double discrimination : celle d'être femme et celle de leur origine. L'indicateur de pauvreté le plus régulièrement utilisé est le *taux de risque de pauvreté*, à savoir le pourcentage de la population vivant avec un revenu disponible se situant en dessous du seuil de risque de pauvreté relative. Au niveau européen, le seuil de risque de pauvreté relative a été fixé de manière conventionnelle à 60% du revenu national médian équivalent.

Par rapport aux autres Etats membres de l'Union européenne, la Belgique<sup>16</sup> n'est ni une bonne ni une mauvaise élève : avec 15%, elle figure au milieu du classement et se situe juste en dessous de la moyenne européenne qui est de 16%. Les Pays-Bas, mais aussi la Suède sont les mieux classés. Ainsi le niveau de protection sociale est beaucoup plus élevé dans les pays nordiques entraînant une gestion plus collective de la pauvreté.

## CONCLUSION

On le voit, la vie entière d'une femme est faite de discriminations : en matière d'éducation, d'emploi, de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées... Toutes ces discriminations mènent à la pauvreté féminine.

A PAC, nous pensons que la société véhicule encore trop souvent cette vision archaïque qui dit que l'économie revient aux hommes et le social aux femmes.

Il est possible de tendre vers une meilleure égalité entre hommes et femmes. Les pays scandinaves montrent l'exemple à ce titre. Sinon, il est impossible de lutter contre la pauvreté féminine. Dès lors quel peut être le rôle de l'Union européenne et des Etats membres ? *« Avant tout, il faut comprendre ce qu'est exactement la pauvreté féminine : il nous faut pour cela davantage de statistiques et d'indicateurs »* explique Marie Arena<sup>17</sup> : *« En effet, les femmes sont effectivement plus touchées par la pauvreté que les hommes : 65 millions de femmes seraient concernées en Europe, contre 57 millions d'hommes. Les causes sont différentes : davantage de mères célibataires ont la garde de leurs enfants après une séparation, par exemple.*

*Il ne faut pas non plus oublier la question de la discrimination au sein du marché du travail. Les programmes d'austérité mis en place suite à la crise économique ont des conséquences plus graves pour les femmes. Lorsque les services publics<sup>18</sup> connaissent des coupes budgétaires, les femmes sont plus vite touchées. En effet, écrit Igor Ojeda, « la dimension de genre dans les Services publics tient peu compte de l'épanouissement politique, social et culturel des femmes. Ces conditions sont pourtant nécessaires et indispensables à l'autonomisation des femmes et des secteurs sociaux plus pauvres.*

*De manière générale, les femmes occupent davantage d'emplois précaires tels que des emplois à mi-temps. Il y a aussi la question du rôle traditionnel que nous assignons aux femmes. Une des discriminations est par exemple ne pas pouvoir accéder à un emploi parce qu'on a un enfant, ou qu'on va en avoir un.*

*Enfin, les différences en matière de retraites placent souvent les femmes de plus de 65 ans en situation de pauvreté. Au cours de leurs vies, elles ont dû faire face à des écarts de salaires et de carrières et n'ont donc pas de protection sociale lorsqu'elles ont atteint l'âge de la retraite ».*

La plupart des personnes qui vivent dans la pauvreté mondiale sont des femmes, plus de 70 % d'après les estimations des Nations Unies. Comment se fait-il que plus des deux tiers des pauvres soient des femmes alors que celles-ci ne représentent que la moitié de la population mondiale ?

A l'échelon de notre pays, plus particulièrement régional, rappelons que l'Homme le plus pauvre de Wallonie est une femme !<sup>19</sup>

Enfin gardons à l'esprit que le 19 avril dernier, la commission des droits de la femme du Parlement européen a adopté un rapport sur la pauvreté en Europe avec une perspective de genre. Tout ceci sera-t-il pour autant suffisamment prometteur ? Les divers rapports européens<sup>20</sup> établis jusqu'à présent sur la seule base de programmes de dépaupérisation ne suffiront pas. Il faudra aller plus loin et exiger une participation démocratique qui devra nécessairement passer par une modification des structures économiques. Et ce afin de garantir à toutes les femmes l'égalité des chances et l'accès aux ressources et aux services publics.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITES CONSULTÉS :

√ Eurostat<sup>1</sup> : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>;

√ Enquête<sup>2</sup> sur les forces du travail (EFT), Direction générale Statistique et Information économique, mars 2010 – [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be);

√ Service<sup>3</sup> de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : <http://www.luttepauvrete.be>;

√ EU-SILC<sup>4</sup> 2008, SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique ;

√ Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2009<sup>5</sup>, Observatoire de la santé et du social Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2009 ;

√ CHERENTI Ricardo<sup>6</sup>, Analyse 2008 des pièges à l'emploi, Fédération des CPAS, 2007 ;

√ Evaluation<sup>7</sup> de la situation financière des femmes et de leur risque de pauvreté, Fondation Roi Baudouin, mars 2010 ;

√ Etude d'existence<sup>8</sup>, précarisation, santé, consommation et accès aux soins de santé, Université des Femmes, 2010

√ Les femmes dans le monde<sup>9</sup> : des chiffres et des idées. Nations-Unies, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques ;

√ BERNARD Nicolas<sup>10</sup>, Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer, Bruxelles, Courrier hebdomadaire du CRISP 25/2007, n° 1970 ;

√ Familles monoparentales<sup>11</sup> : où sont les problèmes ?, Femmes prévoyantes socialistes, analyse de CLAUDE Françoise (service études), 2007 ;

√ BOULANGER Mélanie- Femmes & pauvreté- Femmes & monoparentalité<sup>12</sup> - Etat des lieux- Service études des FPS - juin 2010 ;

√ L'écart salarial entre les femmes les hommes en Belgique<sup>13</sup> – Rapport 2010, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Bruxelles, 2010 ;

√ <http://users.skynet.be/fgtbbruxelles/pauvrete.htm><sup>14</sup>

√ Eliminer l'écart de rémunération<sup>15</sup> entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne- Office des publications de l'Union européenne 2014 ;

√ SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique<sup>16</sup> : [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be);

√ Rapport sur la pauvreté<sup>17</sup>: une perspective d'égalité entre hommes et femmes  
Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres  
Rapporteuse: ARENA Marie  
<http://www.europarl.europa.eu/>;

√ La marchandisation des Services publics<sup>18</sup> accroît l'exclusion et la marginalisation des femmes. Texte de Igor Ojeda-10 mars 2016 ;

√ CHERENTI Ricardo<sup>19</sup>, Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie, Fédération des CPAS, 2010, p.12 ;

√ «Analyse des revenus individuels et de la dépendance financière des femmes et des hommes », Brussels Economic Review, Cahiers économiques de Bruxelles, ULB DULBEA, numéro spécial, vol 53 n°1, 2010 ;

√ La plateforme d'action de Beijing<sup>20</sup> « Lutter contre la pauvreté croissante des femmes », 4 juillet 2016  
Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015. Commission européenne, stratégie adoptée en septembre 2010 ;

√ Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique. Les facteurs de précarité : photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie, IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), Jambes, 2008)

√ Baromètre interfédéral de la pauvreté : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be);